

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE**

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue jeudi le 19 décembre 2019 à compter de 19h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde.

Sont présent(e)s :

M. André Chenail, maire;  
M. François Barbeau, district n° 1;  
Mme Geneviève Bourdon, district n° 2;  
Mme Véronique Thibault, district n° 3;  
M. Marcel Tremblay, district n° 4;  
Mme Sophie Provost, district n° 5;  
M. Robert Arcoite, district n° 6;

Sont absents :

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale adjointe

**1 - VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h00, M. André Chenail, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Madame la conseillère Geneviève Bourdon demande de noter que les membres du conseil ont reçu les documents 32 heures à l'avance.

**2 – MOMENT DE RECUEILLEMENT**

Le président d'assemblée invite les personnes présentes à un moment de recueillement.

**3 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par François Barbeau, conseiller, appuyé par Marcel Tremblay, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

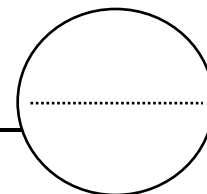
1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Délégation
5. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2020
6. Programme triennal d'immobilisation
7. Période de questions.
8. Clôture de la séance.

**ADOPTÉE**

**4 – DÉLÉGATION**

Plusieurs citoyens présents ont des questions au niveaux du budget des pompiers et des infrastructures.

**19-12-383**



19-12-384

**4 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020**

Considérant que conformément au premier paragraphe de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2020;

Considérant que conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, les libérations et la période de questions lors de cette session, portent exclusivement sur le budget;

Il est proposé par François Barbeau, conseiller, appuyé par Robert Arcoite, conseiller, et résolu majoritairement par les conseillers

- D'adopter le budget pour l'exercice financier 2020 tel que déposé mais en considérant une réévaluation du budget 2020 et ce d'ici le 28 février 2020.
- La conseillère Geneviève Bourdon ainsi que la conseillère Sophie Provost ont voté contre l'adoption du budget et ont proposé le report de l'adoption de celui-ci.

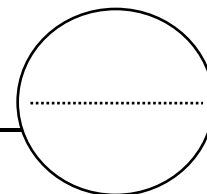
Celui-ci indique :

<b>REVENUS</b>	<b>2020</b>
TAXES FONCIÈRE GÉNÉRALE	2 021 885 \$
ÉGOUTS SECTEUR	120 048 \$
ÉGOUTS ENSEMBLE	9 207 \$
RÉSEAU DIST. EAU POTABLE	45 600 \$
TRAITEMENT EAUX USÉES	57 424 \$
COMPENSATION TENANT LIEUX DE TAXE	34 310 \$
REVENUS DE TRANSFERTS	117 167 \$
SERVICES RENDUS	17 300 \$
AUTRES REVENUS	196 700 \$
APPROPRIATION SURPLUS	1 187 617 \$
FINANCEMENT	\$
<b>TOTAL REVENUS BUDGÉTÉS</b>	<b>3 807 258 \$</b>

<b>DÉPENSES</b>	<b>2020</b>
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	611 839 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	610 418 \$
TRANSPORT	564 902 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	422 226 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	2 665 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR	129 114 \$
LOISIRS ET CULTURE	284 080 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	71 588 \$
IMMOBILISATION	1 030 000 \$
FONDS DE ROULEMENT ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE	80 426 \$
<b>TOTAL DÉPENSES BUDGÉTÉS</b>	<b>3 807 258 \$</b>

**ADOPTÉE**

# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE



19-12-385

## ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2020-2021-2022

Attendu que l'article 956 du Code Municipale prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

PROJET	2020	2021	2022	FINANCEMENT
VÉHICULE - CAMION		50 000 \$		EMPRUNT FOND DE ROULEMENT
GARAGE MUNICIPAL	130 000 \$			APPROPRIATION DU SURPLUS
PAVAGE	600 000 \$	400 000 \$	300 000 \$	SUBVENTION DU DÉPUTÉ & FONDS DES CARRIÈRES
RÉNOVATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	50 000 \$		200 000 \$	SUBVENTION & APPROPRIATION SURPLUS
PROJET PATINOIRE	175 000 \$			SUBVENTION & APPROPRIATION SURPLUS
LAMPADAIRES - DEL	75 000 \$			APPROPRIATION DU SURPLUS
GÉNÉRATRICE STATION DE POMPAGE		50 000 \$		BUDGET DE FONCTIONNEMENT
INSPECTION TÉLÉVISÉ - ÉGOUTS SANITAIRES		20 000 \$		TAXE ESSENCE & CONTRIBUTION QUÉBEC (TAXE D'ACCISE)
GÉNÉRATRICE - SÉCURITÉ CIVILE		45 000 \$		BUDGET DE FONCTIONNEMENT
JEUX D'EAU		300 000 \$		SUBVENTION & BUDGET DE FONCTIONNEMENT

En conséquence, il est proposé par Marcel Tremblay, conseiller, appuyé par Robert Arcoite, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- D'adopter le programme triennal des immobilisations pour l'année 2020, 2021 et 2022;
- De distribuer un document explicatif du programme à chacune des adresses du territoire de Sainte-Clotilde, comme le permet l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

**ADOPTÉE**

## PÉRIODE DE QUESTION

Plusieurs citoyens présents.

19-12-386

## LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h52 sur une proposition de Geneviève Bourdon, conseillère, appuyé par Marcel Tremblay, conseiller, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
André Chenail  
Maire

\_\_\_\_\_  
Amélie Latendresse  
Directrice générale adjointe

Je, André Chenail, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2019.